

1 - INTRODUCTION

La PGC Académie est un lieu où l'on doit trouver l'esprit de camaraderie, de travail et de jeu. La promotion de la pratique des jeunes est capitale pour un club. Le but de la PGC Académie est avant tout de faire aimer le golf.

La PGC Académie accueille tous les jeunes qui souhaitent découvrir le golf, progresser et exceller en compétition. La pratique du golf peut se faire dans un esprit découverte, détente ou compétition, mais de façon bien différenciée. Les jeunes doivent être licenciés afin de pouvoir valider des niveaux de pratique (tests fédéraux, les drapeaux, classements, participation aux compétitions fédérales individuelles et par équipes).

La PGC Académie est un centre de formation mais aussi d'éducation. Les « Enseignants pros » sont plus que des enseignants qui transmettent leur savoir, ils sont aussi et surtout, des éducateurs sportifs qui forment et éduquent les jeunes au jeu de golf. Également, comme tous les autres acteurs, ils chercheront à inculquer à l'enfant les principales valeurs véhiculées par le golf :

Respect Honnêteté Patience Persévérance.

2 - SAVOIR-ETRE

La PGC Académie est régie par une charte. L'adhésion est soumise au respect de cette charte et à son acceptation préalable. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents.

Article 1 - Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf.

Article 2 - Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles. Les enfants devront arriver 10 minutes avant la séance.

Article 3 - Compétitions

La participation aux compétitions par équipes sera toujours favorisée à celle des compétitions individuelles.

Article 4 - Comportement

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances de Golf.

Article 5 - Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, les parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition.

Article 6 - Tenue

Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours, au Club House et partout en déplacement. Le port du polo et de la casquette du club est obligatoire.

Article 7 - Esprit

- Représenter les couleurs du Pau Golf Club 1856 tant en individuel qu'en équipe (port du polo obligatoire).
- Favoriser l'esprit sportif du groupe.
- Être fair-play.
- Respecter l'interdiction absolue de consommer de l'alcool, des drogues dans l'enceinte du Pau Golf Club 1856, ainsi que lors des compétitions à l'extérieur pour les équipes.

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de la Charte de la PGC Académie.



CHARTRE DE LA PGC ACADÉMIE

3 - ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par les Enseignants pros du Pau Golf Club 1856 (en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances)
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans la salle du practice pour étudier les règles et l'étiquette, seul l'Enseignant Pro est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur)

Dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries, les cours ne sont pas reportés à une autre date mais annulés. Les élèves de la PGC Académie sont membres du PGC 1856.

4 - LES SEANCES

Les cours se déroulent :

MERCREDI : Baby Golf 11h-11h45 • Groupe 1 13h30-15h30 • Groupe 2 15h30-17h30

SAMEDI • Baby Golf 11h30-12h15 • Groupe Débutant 1ère année • 10h30-11h30 • Groupe 3 13h30-15h30

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits. Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'à la PGC Académie et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui. Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer la PGC Académie en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5 - DURÉE

Le présent contrat « PGC Académie » est valable pendant la durée suivante : Septembre 2024 à Juin 2025, et pour une durée de 32 séances dans l'année. Reprise des cours les 11 et 14 Septembre 2024. Certains cours du printemps ne seront pas assurés mais ne seront pas comptabilisés dans les 32 séances. Le programme détaillé sera transmis aux parents dès qu'il sera finalisé.

6 - PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PGC Académie

L'élève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme correspondante à son inscription. Le coût de la licence FFG est inclus dans ce montant, et pris en charge par le PGC 1856. Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.